



2016 Service civil

L'organe d'exécution en 2016

Le chef du service civil revient sur l'année écoulée 02

Le service civil dans le domaine de l'asile

«Le service civil a un très grand potentiel» 06

L'exécution déploie ses effets

Un engagement confirmé 11

Une formation renforcée 12

Des possibilités d'affectation diverses 13

Une action intensifiée 14



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Organe d'exécution du service civil ZIVI

Le chef du service civil revient sur l'année écoulée «Le service civil fonctionne et est utile»

Chère lectrice, cher lecteur,

En pensant à l'année passée, le souvenir d'un moment particulier me revient à l'esprit: c'était le plein été et j'étais assis à côté d'un civiliste sur un banc de bois, devant une exploitation d'estivage au col du Pillon. La pause était plus que bienvenue: nos mains nous faisaient mal. Dans le cadre de l'action d'une journée «Le personnel s'engage», organisée à l'occasion des vingt ans du service civil, j'avais choisi une affectation à l'alpage. Quand l'exploitante de l'alpage est arrivée, elle a montré d'un signe de tête les collines environnantes, couvertes de broussailles, et elle a dit: « Sans le civiliste, nous ne pourrions pas maintenir le pâturage dégagé. Nous devrions fermer l'alpage. » Elle l'a dit avec le plus grand naturel. Le même naturel avec lequel, dès mon arrivée, elle m'avait confié une cisaille et mis au travail.

19 939 civilistes donnent corps au service civil

L'évidence avec laquelle des affectations comme celle à l'alpage du col du Pillon se déroulent dans toute la Suisse est impressionnante. Celles et ceux qui ont donné naissance au service civil dans les années 1990 ne s'imaginaient sans doute pas que le service civil serait un jour une évidence. Aujourd'hui, le service civil va de soi, parce que le besoin d'aide, comme à l'alpage du col du Pillon, est manifeste, de même que l'utilité des affectations. L'année passée, 19 939 civilistes ont accompli plus de 1,7 million de jours de service. La suppression de leurs prestations aurait des conséquences tangibles. Chaque jour, une moyenne de plus de 4500 civilistes étaient en affectation l'année passée, prouvant ainsi que le système fonctionne et est utile. Cette efficacité est le cœur du service civil. Les prestations des civilistes méritent reconnaissance.

Le service civil est devenu une évidence à mesure que son implantation dans le pays se généralisait. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'il ait fait débat l'année passée. Le fait que le service civil, fort de ses plus de vingt ans d'histoire, soit devenu un acquis social évident suscite de vives réactions. Les bases légales et les mandats du service civil montrent qu'il est de fait accepté et reconnu. Les tâches qui lui sont confiées relèvent de domaines dans lesquels la nécessité d'un soutien va encore augmenter.

Prenons le changement démographique: les besoins en matière de soins et d'accompagnement augmentent à mesure que la population vieillit. Les experts et les associations professionnelles sont d'accord sur ce point. De l'aide est demandée à tous les niveaux: plus



«Chaque jour, une moyenne de plus de 4500 civilistes étaient en affectation l'année passée, prouvant ainsi que le système fonctionne et est utile.»

Christoph Hartmann dirige l'Organe d'exécution du service civil depuis le 1^{er} août 2013. Ce juriste de cinquante ans, également diplômé en politique de sécurité, a été chef de délégation au Kirghizistan pour le CICR. Pendant seize ans, il a également exercé différentes fonctions lors de ses engagements au CICR dans des régions en crise, en Afghanistan, au Rwanda, au Sri Lanka, au Kosovo, au Myanmar, en République du Congo, en République démocratique du Congo et en Sierra Leone.

Le chef du service civil revient sur l'année écoulée

de personnel spécialisé, plus de simples prestations de soutien et plus de possibilités d'assistance à domicile. À l'heure actuelle, de nombreux civilistes sont déjà actifs dans les soins et l'accompagnement des personnes âgées. Étant donné les défis qui se profilent, nous devons positionner le service civil de façon à maximiser son utilité dans ce domaine. Il est prévisible que les défis vont déborder les ressources disponibles; il s'agit donc de joindre et de coordonner les forces, plutôt que de les faire jouer les unes contre les autres.

Affectations dans les écoles et optimisation de l'exécution

Les besoins en soutien et en encadrement augmentent non seulement auprès des personnes âgées, mais aussi dans l'instruction publique. Avec l'entrée en vigueur de la loi et de l'ordonnance sur le service civil révisées, le 1^{er} juillet 2016, le service civil s'est vu attribuer un nouvel objectif légal: soutenir la formation et l'éducation scolaires. Depuis, les civilistes peuvent être engagés dans des écoles, de l'école enfantine au degré secondaire II, pour apporter un appui en classe, pendant les cours, au parascolaire ou à la conciergerie. Les premiers retours des directeurs et directrices d'école et des civilistes sont positifs. Dans le contexte de l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié, ces affectations peuvent aussi servir à améliorer l'encadrement des enfants, afin que les parents puissent s'engager davantage dans la vie professionnelle.

Si le nouveau domaine d'activité « instruction publique » a retenu l'attention du public et du monde politique, les améliorations apportées à l'exécution étaient tout aussi importantes aux yeux des établissements d'affectation

et des civilistes. Certes, les changements entraînent aussi une augmentation du travail administratif de certains établissements d'affectation. Dans l'ensemble, la charge administrative reste cependant limitée au regard de l'utilité des affectations de service civil. Le modèle d'exécution libéral fait ses preuves. Il permet notamment de restreindre les coûts administratifs.

Ce modèle repose, d'une part, sur la responsabilité et l'initiative individuelles des civilistes pour l'accomplissement de leur service et, d'autre part, sur la diligence des établissements d'affectation pour l'encadrement des affectations. Enfin, des règles précises et strictes sont là, que l'organe d'exécution met en œuvre si nécessaire. C'est ainsi que le service civil fournit les prestations utiles prévues par le législateur. L'accomplissement du service civil est la résultante de l'action combinée des civilistes, des établissements d'affectation et des centres régionaux. Le succès du service civil repose sur ce modèle d'exécution. À la fin de l'année passée, 96 pourcent des civilistes libérés selon la procédure ordinaire n'avaient plus un seul jour de service à accomplir.

«L'accomplissement du service civil est la résultante de l'action combinée des civilistes, des établissements d'affectation et des centres régionaux.»

L'Organe d'exécution du service civil: L'organe d'exécution est rattaché au Secrétariat général du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR). Il emploie 147 personnes dans toute la Suisse, qui se partagent 129,5 postes à plein temps. Cinq centres régionaux (Lausanne, Rivera, Aarau, Rütli et Thoue) se chargent du suivi des civilistes et des établissements d'affectation. L'organe d'exécution exploite également un centre de formation au lac Noir. L'organe central, à Thoue, coordonne et pilote les activités.

Le chef du service civil revient sur l'année écoulée

Aide d'appoint, questions de principe

Il y a aussi eu des changements notables dans les conditions-cadre en 2016, notamment en ce qui concerne la politique de sécurité. Le 24 août, le Conseil fédéral a adopté le nouveau rapport sur la politique de sécurité, qui présente une nouvelle évaluation de la situation en matière de risques et qui fait figurer, comme c'était déjà le cas auparavant, le service civil parmi les huit instruments de la politique de sécurité de la Confédération. Mais quelles sont les tâches du service civil dans ce domaine ? La loi lui confie le mandat d'apporter un soutien aux activités du Réseau national de sécurité. Des affectations en lien avec des catastrophes ou des situations d'urgence sont notamment possibles en cas de besoin. Il n'est pas nécessaire pour cela de faire du service civil une organisation de premier recours. Par contre, le service civil est tout à fait adapté pour proposer des affectations de plusieurs semaines dans l'assistance aux personnes, par exemple en cas de pandémie ou d'urgence dans le domaine de l'asile (cf. table ronde dans la rubrique suivante). Les affectations de service civil à l'étranger s'inscrivent également dans le contexte de la politique de sécurité. Ces affectations servent avant tout la coopération au développement, l'aide humanitaire et la promotion civile de la paix. En ce qui concerne la politique de sécurité, la collaboration de tous les partenaires du système de l'obligation de servir est nécessaire pour faire face à l'ampleur de la tâche, grâce au soutien mutuel, à la complémentarité des différents acteurs et à l'union de leurs forces.

Autre jalon dans le domaine de la politique de sécurité : le Conseil fédéral a pris connaissance du [rapport sur le développement du système de l'obligation de servir](#). Ce

rapport, élaboré par un groupe d'étude, fait l'état des lieux du système actuel : qui fait quel service et dans quelle structure ? Cette analyse est indispensable si l'on souhaite développer et améliorer le système de l'obligation de servir à long terme. Ainsi, cela vaut pour le service civil comme pour tous les autres acteurs : toutes les pistes doivent être ouvertes à la réflexion.

« Le service civil est tout à fait adapté pour proposer des affectations de plusieurs semaines dans l'assistance aux personnes, par exemple en cas de pandémie ou d'urgence dans le domaine de l'asile. »

Le débat politique

Le débat politique autour de l'attrait du service civil et d'une éventuelle mise en danger de l'équilibre des effectifs de l'armée a de nouveau été animé en 2016. Dans le cadre du traitement du rapport du groupe d'étude sur le système de l'obligation de servir, la Commission de la politique de sécurité du Conseil national a fait une série de propositions visant à assurer les effectifs de

Encore quatre questions

Qu'est-ce qui vous a fait particulièrement plaisir l'année passée ?

J'ai trouvé important de pouvoir vivre le service civil sur le terrain. J'en ai eu l'occasion en accompagnant des inspections d'établissements et pendant mon « affectation personnelle » dans le cadre de l'action « Le personnel s'engage ».

Qu'est-ce qui vous a particulièrement énervé ?

Il y a eu des discussions au sujet du service civil dont je ne voyais pas l'utilité. Ni pour aujourd'hui, ni dans une perspective d'avenir.

Qu'est-ce que vous feriez différemment en 2016 si vous pouviez remonter le temps ?

Je consacrerai plus de temps au développement futur du service civil et moins à la gestion du présent.

Un souhait pour l'avenir proche ?

Récemment, j'ai salué une collaboratrice qui prenait sa retraite après de nombreuses années à l'organe d'exécution. Elle était très enthousiaste et critique au sujet du service civil, comme si elle venait d'entrer en fonction. J'aimerais que tout le monde s'engage de cette façon au service civil et pour le service civil.

Le chef du service civil revient sur l'année écoulée

l'armée. Elle a notamment proposé des mesures du côté du service civil. Le Conseil fédéral prendra position au sujet de ces interventions. La collaboration étroite entre la direction du service civil et le commandement de l'armée ainsi qu'entre les deux départements compétents se poursuit sur ces questions. Une attention particulière est portée aux interdépendances et aux interactions entre les différents acteurs du système de l'obligation de servir (armée, service civil, protection civile, taxe d'exemption et allocation pour perte de gain). Le service civil est par exemple l'un des facteurs qui ont une influence sur les effectifs de l'armée. Le taux d'inaptitude et les résultats des contrôles de sécurité relatifs aux personnes lors du recrutement ainsi que les libérations de l'école de recrues et des cours de répétitions pour raisons médicales ou administratives jouent également un rôle essentiel. C'est pourquoi il n'est possible de trouver des solutions pérennes et de faire des avancées dans ce système complexe qu'à condition d'avoir une vision d'ensemble. Le DDPS et le DEFR sont d'accord sur le fait que l'alimentation de l'armée doit être assurée. Le DEFR est en train d'élaborer à l'intention du Conseil fédéral et du Parlement des propositions de mesures à prendre du côté du service civil en vue d'améliorer la situation.

Les vingt ans du service civil, que nous avons célébrés l'année passée en organisant différentes actions et une journée de festivités en présence du président de la Confédération, ont confirmé les principales forces dont le service civil a fait preuve depuis sa création : son ouverture et sa flexibilité. C'est grâce à elles qu'il est parvenu à maîtriser sa croissance. Il ne s'agit pas aujourd'hui pour le service civil de se reposer sur ses

lauriers, mais de continuer à développer ses forces. Il va garder les yeux grands ouverts et prendre une part active aux débats passionnés qui se profilent.

Je vous souhaite une excellente lecture du rapport de gestion 2016. Au nom du personnel de l'organe d'exécution, je vous remercie de votre intérêt et de votre soutien et me réjouis de continuer à bénéficier de votre regard critique.

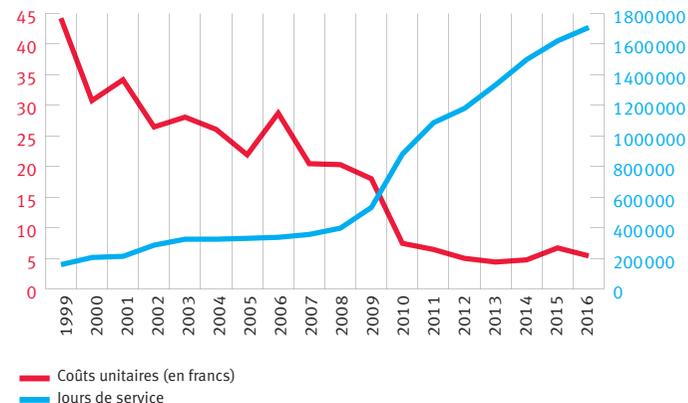
Christoph Hartmann
 Chef du service civil
 et président du Comité directeur

Compte de résultats

Année	Charges (en francs)	Revenus (en francs)	Net (en francs)
> 2009	15 088 759	5 488 462	-9 600 297
> 2010	15 925 259	9 340 263	-6 584 996
> 2011	20 371 181	13 354 351	-7 016 830
> 2012	23 180 538	17 291 857	-5 888 681
> 2013	26 418 847	20 531 430	-5 887 417
> 2014	29 792 292	22 667 359	-7 124 933
> 2015	35 471 844	24 629 925	-10 841 919
> 2016	36 461 743	27 256 740	-9 205 003

Les chiffres diffèrent de ceux qui ont été publiés jusqu'à présent. En effet, dans les précédents rapports de gestion, les investissements inscrits à l'actif et les subventions étaient inclus.

Coûts unitaires



Comme prévu dans le rapport de gestion 2015, les coûts par jour de service accompli ont augmenté momentanément, en raison des charges liées à l'introduction de la nouvelle application-métier, E-ZIVI. Grâce à des améliorations efficaces et l'utilisation d'E-ZIVI, les coûts unitaires ont ensuite diminué, passant de 6 fr. 70 en 2015 à 5 fr. 40 en 2016. Dans l'ensemble, l'organe d'exécution a gagné en efficacité, le taux de couverture des coûts est passé de 69 à 75 %. La tendance à la baisse des coûts unitaires devraient se maintenir en 2017, grâce à une augmentation des recettes issues des contributions versées par les établissements d'affectation.

Point fort : le service civil dans le domaine de l'asile
«Le service civil a un très grand potentiel»

En 2016, les civilistes ont accompli plus de 58 000 jours de service dans le domaine de l'asile. Quelle est l'utilité de ces affectations ? Quels sont les défis à relever pour ces affectations qui peuvent aussi avoir lieu en cas d'urgence ? L'Organe d'exécution du service civil aborde ces questions avec un civiliste, le responsable des civilistes auprès d'un établissement d'affectation, le directeur de la Croix-Rouge suisse et une scientifique.

Lukas Stoffel : Quelle est votre expérience des affectations de service civil ?

Markus Vogel : Certains connaissent nos équipes de nettoyage actives dans les transports publics (CFF ou BERNMOBIL). Nous ne faisons pas appel à des civilistes pour ces tâches qui ne nécessitent pas d'explications particulières. Lorsque des requérants d'asile participent à l'entretien du paysage, un civiliste leur explique quelles plantes il faut arracher et leur montre l'exemple. Les civilistes aident aussi aux projets d'habitat. Sans eux, nous devrions exiger un certain niveau de langue et notre personnel qui est responsable des offres devrait s'occuper davantage de communication. Nous attendons des civilistes qu'ils viennent en renfort partout où c'est nécessaire. Ils doivent être ouverts, courir, porter, et être capables de conduire dans le trafic un véhicule de service plein à craquer, en toute sécurité. Les expériences sont positives : de toutes les affectations des dix dernières années, nous n'avons dû interrompre qu'une seule.

Anand Pazhenkottil : Par rapport à mon affectation à l'hôpital, le contact humain était plus animé pendant les affectations dans le domaine de l'asile. Il ne faudrait donc pas craindre la rencontre avec d'autres personnes et d'autres cultures. Personnellement, j'ai doublement profité de mes affectations (conseil juridique et affectation pilote d'une semaine dans le canton de Saint-Gall en préparation des interventions du service civil en cas d'urgence). Il y avait d'une part les échanges, et d'autre part le fait d'acquérir une expérience pratique. Je connaissais déjà beaucoup de choses en théorie. Les tâches au service de conseil étaient très intéressantes pour moi en tant que juriste. Au moment de ma première affectation, le dépôt des demandes d'asile dans les ambassades venait d'être supprimé et nous recevions de nombreuses questions à ce sujet.





«Certains forces actuelles du service civil, à savoir la motivation et l'ouverture des civilistes, seront encore plus demandées à l'avenir.»

Laura Rezzonico

Laura Rezzonico est anthropologue. Elle est l'auteur d'une thèse de doctorat à l'Université de Neuchâtel sur la détention à des fins d'expulsion en Suisse. Elle s'est familiarisée avec les affectations de service civil pendant ses enquêtes de terrain et à l'occasion de différents stages dans le domaine de l'asile.

Laura Rezzonico : Je n'ai pas vécu de telles expériences. Au contraire, j'envie les hommes, qui ont la possibilité de le faire. Le soutien des civilistes répond à un besoin avéré : le manque de ressources est chronique dans le domaine de l'asile. Cependant, il ne faut pas oublier que les civilistes sont engagés comme aides, non comme personnel qualifié. Leur engagement étant limité dans le temps, et dans un domaine qu'ils ont choisi, ils amènent de la motivation et de l'air frais dans le quotidien des personnes actives dans le domaine de l'asile et des requérants, qui est souvent tout sauf facile. En plus, ils font une expérience importante : ils rencontrent personnellement des personnes en fuite et sont sensibilisés à la question.

Markus Mader : Le service civil a un très grand potentiel. Où sont les limites ? Mis à part les situations d'urgence, de nombreuses tâches dans le domaine de l'asile nécessitent des personnes de référence, une certaine continuité et les qualifications nécessaires. Trouver la bonne distance avec des requérants d'asile et des réfugiés n'est pas facile. Il y a aussi le danger de l'auto-exploitation, pour les civilistes ou les bénévoles. Prendre des bébés dans ses bras, écouter des histoires de fuite émouvantes ou faire des photos ensemble est une chose ; vivre cette situation sans être dépassé et apporter un vrai soutien aux personnes en fuite en est une autre.

Lukas Stoffel : Quelle formation les civilistes doivent-ils recevoir et quelle doit être la durée de leur engagement ?

Markus Mader : Cela dépend quelle est la situation des personnes dont on s'occupe et à quelle phase de leur séjour elles en sont. Dans les centres d'asile que nous dirigeons, les gens restent assez longtemps et il faut une certaine continuité. Les affectations des civilistes doivent durer au moins six mois.

Markus Vogel : Les civilistes sont des généralistes qui fournissent certaines prestations. Ils ne sont pas des remèdes miracles contre le manque de deniers publics. Ils se mettent plutôt au service de la collectivité. Il faut les engager à la place qui est la leur. La formation ne devrait donc pas être trop spécialisée et il y a déjà des cours de préparation d'une semaine en « Communication et



«Pendant l'affectation pilote de 2016, je me suis rendu compte que l'ouverture est essentielle.»

Anand Pazhenkottil

Anand Pazhenkottil est civiliste. Il a fait de nombreuses affectations auprès du service de conseil en matière de droit d'asile et de droit des étrangers du canton de Schaffhouse. En 2016, ce juriste de formation a participé dans le canton de Saint-Gall à une affectation pilote de préparation à des situations d'urgence dans le domaine de l'asile.

accompagnement». Les civilistes qui se sentent appelés à devenir des travailleurs sociaux choisiront eux-mêmes cette formation par la suite.

Lukas Stoffel: En situation normale, les établissements d'affectation ont plusieurs options pour trouver le bon civiliste. Ils peuvent chercher des civilistes pour une affectation longue de six mois, voire plus. Ils peuvent aussi déterminer les qualifications nécessaires, mener des entretiens et des affectations à l'essai. L'organe d'exécution a peu d'expérience des situations d'urgence, c'est pourquoi nous avons organisé une affectation pilote à Saint-Gall l'année dernière pour tester les processus en cas d'urgence. Les civilistes suivaient une courte formation organisée en collaboration avec la protection civile avant de passer à la pratique. Cette année, nous approfondissons l'expérience avec une affectation pilote plus longue dans le canton du Tessin. Nous voulons savoir combien de civilistes répondent à l'appel et sont prêts à s'engager rapidement. En cas d'urgence, l'organe d'exécution pourrait convoquer des civilistes dans des délais plus courts, dès leur admission entrée en force, ou transférer des civilistes qui sont déjà en service. Il pourrait ainsi, dans un délai de quatre à six semaines, faire entrer en service plusieurs milliers de civilistes ayant suivi une formation de plusieurs semaines et bénéficiant de plusieurs mois d'expérience dans l'assistance aux personnes. D'où la question suivante: De votre point de vue, à quels défis les civilistes vont-ils être confrontés en situation d'urgence?

Markus Mader: En cas d'urgence, la CRS gèrerait des guichets d'accueil pour requérants d'asile, comme l'année passée dans la vallée du Rhin, lorsqu'il arrivait chaque jour jusqu'à 200 personnes en Suisse. En Suisse, nous avons peu d'expérience en matière d'urgence dans le domaine de l'asile. La flexibilité est d'autant plus importante, et il faut que les civilistes puissent faire preuve de souplesse. Leur agenda le leur permet-il? Le deuxième élément important en cas d'urgence est la capacité d'intervention durable. Nous savons que, dans le système, la fatigue se manifeste au bout de quelques mois. Je peux tout à fait imaginer que des civilistes amènent alors le soutien nécessaire. La CRS a une équipe spécialisée dans les situations d'urgence, complétée par 72 000



«La force du service civil, c'est qu'il est à l'œuvre chaque jour. Il n'y a pas de temps mort.»

Markus Vogel

Markus Vogel dirige le domaine Intégration dans le monde du travail du Centre de compétences Intégration (ville de Berne). Cet établissement d'affectation fait régulièrement appel à des civilistes qui accompagnent des requérants d'asile et des migrants dans l'entretien du paysage ou dans des projets d'habitat.



«En cas d'urgence, l'organe d'exécution pourrait faire intervenir plusieurs milliers de civilistes.»

Lukas Stoffel

Lukas Stoffel est le chef suppléant du service civil. Il est responsable des bases stratégiques et politiques. Il est entré au service de l'Organe d'exécution du service civil en 2003, en tant que responsable du processus d'admission, puis chef de l'Exécution.

volontaires qui apportent leur soutien en se chargeant de tâches nécessitant peu d'encadrement. Ces volontaires pourraient assumer des tâches similaires à celles des civilistes. Je ne pense pas que ces offres se feraient concurrence, car les besoins seraient importants.

Anand Pazhenkottil : Pendant l'affectation pilote de 2016, je me suis rendu compte que l'ouverture est essentielle. Beaucoup d'entre nous, les civilistes, ne connaissaient pas du tout le domaine de l'asile. L'affectation les a motivés. Certains se sont ensuite inscrits pour une affectation plus longue dans ce domaine. Le défi serait de préserver la motivation et l'ouverture des civilistes qui seraient transférés en pleine affectation pour faire face à l'urgence.

Markus Vogel : Les civilistes pourraient aider en cas d'urgence, mais nous ne devons pas nous reposer sur eux. Le service civil n'est pas une organisation d'urgence. Une situation d'urgence impliquerait pour nous l'arrivée de beaucoup plus de réfugiés et beaucoup plus d'activités à accomplir. Le service civil devrait alors être organisé de façon que nous ayons plus de civilistes. J'imagine moins bien un scénario spécial «urgence» pour les tâches des civilistes. Je pense qu'il y aurait aussi un problème concernant la structure de conduite.

Lukas Stoffel : C'est juste, les civilistes ne sont pas des professionnels et ils doivent être dirigés par les établissements d'affectation.

Laura Rezzonico : Je pense que, pour les tâches logistiques en cas d'urgence, il y a déjà l'armée, la protection civile et d'autres organisations. Si plus de réfugiés arrivaient, s'ils étaient plus nombreux à être admis provisoirement, les besoins en accompagnement, en encadrement et en mesures d'intégration comme les cours de soutien et l'aide à la recherche d'emploi augmenteraient. On a besoin du service civil pour cet aspect humain et pour faire face à l'augmentation des tâches d'encadrement. Il faudrait trouver plus de places d'affectations et plus de civilistes.

Markus Vogel : La force du service civil, c'est de soigner la relation de personne à personne dans l'accomplissement des tâches dont il se charge ...



«Le service civil a un très grand potentiel.»

Markus Mader

Markus Mader est le directeur de la Croix-Rouge suisse (CRS). Depuis plusieurs années, il s'occupe du domaine de l'asile, des situations d'urgence et du service civil. La CRS engage des civilistes à son secrétariat à Berne et dans les associations cantonales de la Croix-Rouge.

Anand Pazhenkottil: ... et les civilistes ont le temps de le faire, contrairement à la plupart des personnes employées par les établissements d'affectation.

Lukas Stoffel: Pour terminer, est-ce que vous avez des suggestions à nous faire ?

Anand Pazhenkottil: L'initiative personnelle et la motivation sont essentielles pendant les affectations. J'espère que le service civil continuera d'être aussi bien organisé et que dans dix ans il sera encore possible de rechercher librement ses places d'affectation.

Markus Vogel: Une autre force du service civil, c'est qu'il est chaque jour actif dans des domaines complètement différents. Il n'y a pas de temps mort. Le service civil est une organisation énorme, il ne faut pas l'oublier. La diversité des civilistes est passionnante, je le vois chaque jour. C'est sur ces forces que le service civil doit compter : la continuité de ses prestations en faveur de la société, chaque jour à de nombreux endroits.

Markus Mader: Les expériences positives avec des civilistes font aussi augmenter les attentes. Une augmentation des besoins en matière d'encadrement et d'intégration se profile. Ce que je retiens de la discussion d'aujourd'hui, ce sont les nombreuses possibilités de soutien qu'offre le service civil, y compris en situation d'urgence. Je pense qu'il faudrait considérer davantage le service civil sous l'angle du service et de la relation de personne à personne.

Laura Rezzonico: Certaines forces actuelles du service civil, à savoir la motivation et l'ouverture des civilistes, seront encore plus demandées à l'avenir. Il n'est pas nécessaire que les civilistes soient très qualifiés, par contre, il faut qu'ils soient flexibles. Je pense que le service civil pourrait s'engager dans l'assistance aux personnes qui attendent la décision relative à leur demande d'asile. Aujourd'hui, la loi ne prévoit pas de mesures d'intégration. En 2016, 73,4 pourcent des requérants ont obtenu le statut de réfugié ou ont été admis à titre provisoire, si l'on ne compte pas les décisions de renvoi Dublin.

Puisqu'une grande partie des personnes qui attendent une décision resteront en Suisse, il faudrait au moins les aider à apprendre la langue. Les civilistes pourraient certainement y contribuer.

Lukas Stoffel: Je vous remercie pour cet entretien.

Cette table ronde a eu lieu le 20 février 2017.



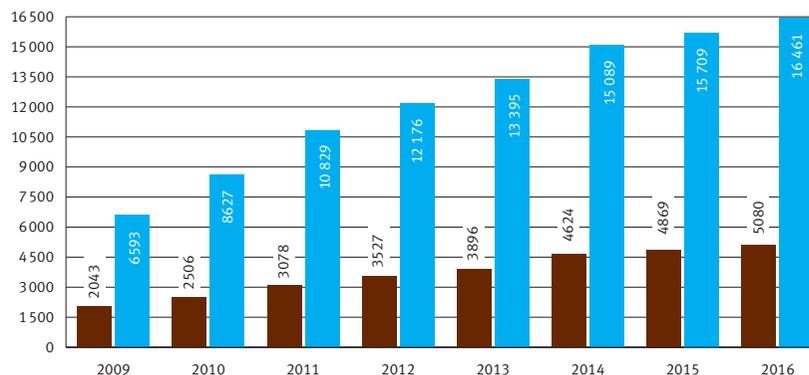
Des possibilités d'affectation diverses Plus de 5000 établissements d'affectation

En 2016, le nombre des établissements d'affectation du service civil a franchi la barre des 5000. À la fin de l'année, 5080 établissements (211 de plus que l'année précédente) mettaient un total de 16 461 places d'affectation à la disposition des civilistes. Il est de la responsabilité des civilistes de rechercher de manière autonome sur le portail de prestations E-ZIVl les places d'affectation à pourvoir. Les établissements d'affectation indiquent sur ce portail leurs besoins en termes de civilistes et concluent avec ces derniers des conventions d'affectation en ligne.

Depuis le 1^{er} juillet 2016, les civilistes peuvent accomplir des affectations dans le nouveau domaine d'activité, instruction publique. Les nouvelles places d'affectation ont un certain succès auprès des civilistes, et donnent entière satisfaction aux établissements d'affectation.

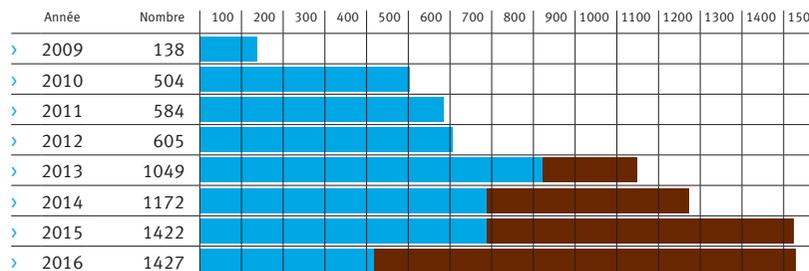
Les inspections contribuent à assurer une exécution rigoureuse, conforme à la loi et convaincante par sa qualité. L'organe d'exécution contrôle le respect des règles lors d'inspections, annoncées ou non. En 2016, 1427 inspections ont eu lieu : 1009 non annoncées et 418 annoncées.

Établissements d'affectation et places d'affectation



En 2016, le nombre des établissements d'affectation ayant recours à des civilistes a augmenté de 211.

Inspections



Presque trois cinquièmes des 1427 inspections effectuées en 2016 n'avaient pas été annoncées.



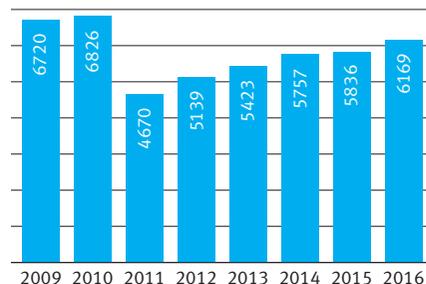
Un engagement confirmé Chaque jour, 4679 civilistes à l'œuvre

En 2016, 19 939 civilistes ont accompli une période de service (soit 45 pourcent des 44 095 personnes actuellement astreintes au service civil). Lors de leurs affectations, les civilistes font preuve d'un grand engagement et de beaucoup de flexibilité, ce qui est très apprécié des établissements d'affectation. Le nouveau concept de formation, mis en œuvre par l'organe d'exécution à partir de 2016, aura aussi un effet bénéfique.

En 2016, l'organe d'exécution a admis 6169 personnes aptes au service militaire souhaitant accomplir leur obligation de servir dans le cadre du service civil. Cela correspond à une augmentation par rapport à l'année précédente d'environ 5,7 pourcent. La part de civilistes déposant leur demande d'admission avant l'école de recrues a aussi quelque peu augmenté (46,6 pourcent). Concernant le moment du dépôt de la demande, l'organe d'exécution tient compte de deux critères. Premièrement, comme d'habitude, le nombre de civilistes ayant déposé leur demande pendant l'école de recrues. Deuxièmement, le nombre de civilistes ayant déposé leur demande après le début de l'école de recrues et qui ont terminé celle-ci (ce qui implique qu'ils ont été incorporés dans l'armée).

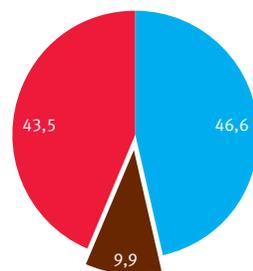
À la fin de l'année 2016, 2708 des 44 095 civilistes ont été libérés selon la procédure ordinaire. Parmi eux, 2606 n'avaient plus de jours de service à accomplir. L'exécution fonctionne bien : 96,2 pourcent de ces civilistes avaient accompli tous les jours de service qui leur avaient été ordonnés. Tant que le nombre des libérations est inférieur à celui des admissions, le nombre des civilistes astreints au service augmente.

Admissions au service civil



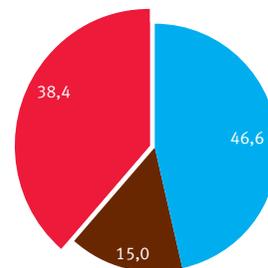
Le nombre des personnes admises au service civil a augmenté d'environ 5,7 % par rapport à l'année précédente.

Moment du dépôt de la demande 2016



■ Avant l'école de recrues (ER)
■ Pendant l'ER
■ Après l'ER

Presque 10% des civilistes admis avaient déposé leur demande pendant l'école de recrues.



■ Avant l'école de recrues (ER)
■ Après le début de l'ER
■ Une fois l'ER terminée

Ce graphique diffère de celui de gauche : il montre que plus de 38% des personnes admises au service civil avaient déposé leur demande une fois l'école de recrues terminée, c'est à dire après avoir été incorporées dans l'armée.

Les deux graphiques reposent sur la même banque de données, mais les méthodes de mesure diffèrent.



Une action intensifiée

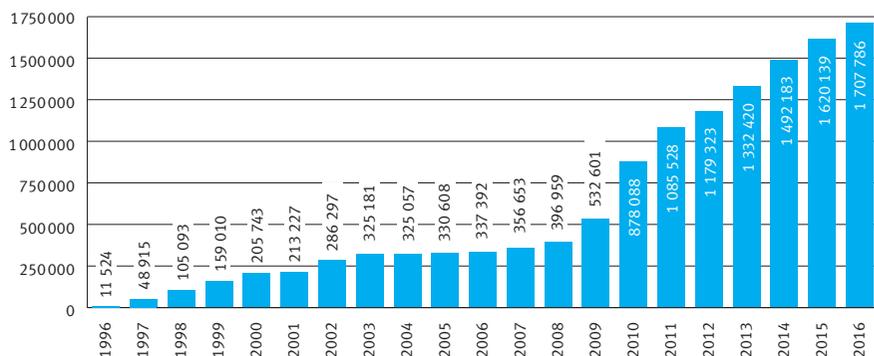
Plus de 1,7 million de jours de service, y compris dans les écoles

En 2016, le nombre de jours de service accomplis a encore augmenté. Ces 1 707 786 jours de service (5,4 pourcent de plus que l'année précédente) ont contribué à renforcer à nouveau l'action du service civil. La répartition entre les différents domaines est similaire à celle de 2015 : plus de trois quarts des prestations ont ainsi bénéficié à des pensionnaires de maisons de retraite ou d'institutions pour personnes handicapées, à des patients d'hôpitaux, à des enfants ou des adolescents. Par ailleurs, 11 pourcent des prestations ont été consacrés à la protection de la nature et de l'environnement.

Il y a tout de même des nouveautés : depuis le 1^{er} juillet 2016, les affectations dans le nouveau domaine d'activité, instruction publique, sont possibles. Les civilistes y ont déjà accompli 68 308 jours de service en six mois. Et le domaine consacré à la jeunesse a été divisé en deux : d'une part, les enfants et de l'autre, les adolescents.

Les possibilités d'affectation sont très variées : les amateurs de travail physique en plein air recherchent une affectation dans un alpage, dans la construction de murs en pierres sèches ou dans l'agriculture tandis que d'autres visent davantage un musée ou des archives. La majorité des civilistes viennent en aide à des personnes en Suisse et certains effectuent des affectations à l'étranger dans le cadre de la coopération au développement. En bref : tous s'acquittent de leur obligation de servir en fonction de leurs atouts, pour le bien de la collectivité. Les civilistes trouvent eux-mêmes leurs affectations via E-ZIVI, le portail de prestations du service civil.

Jours de service accomplis



En 2016, les civilistes ont à nouveau accompli plus de jours de service que l'année précédente : plus de 1,7 million.

Nombre de jours de service accomplis en 2016

> Institutions pour personnes âgées	304 144	17,8%
> Hôpitaux	245 249	14,4%
> Institutions pour personnes handicapées	169 102	9,9%
> Autres institutions dans le domaine du social	155 398	9,1%
> Adolescents	124 731	7,3%
> Enfants	105 028	6,1%
> Préservation et entretien dans le domaine de l'environnement	101 434	5,9%
> Projets dans le domaine de l'environnement	86 344	5,1%
> Instruction publique	68 308	4,0%
> Exploitations agricoles	64 982	3,8%
> Autres institutions dans le domaine de la santé	63 324	3,7%
> Asile	58 400	3,4%
> Assurance chômage	36 649	2,1%
> Coopération au développement	31 916	1,9%
> Archive / Bibliothèques	26 167	1,5%
> Musées	24 160	1,4%
> Addictions	24 132	1,4%
> Protection du patrimoine / Archéologie	17 207	1,0%
> Catastrophes et situations d'urgence	1 111	0,1%

La majorité des jours de service bénéficie à des personnes ; notamment, depuis 2016, dans le domaine de l'instruction publique.



Une formation renforcée

Les civilistes ont suivi 46 480 jours de formation

Le nouveau concept de formation, introduit en 2016, déploie ses effets : 9742 civilistes au total ont suivi un cours de formation en 2016, soit 40 pourcent de plus que l'année précédente. La durée des cours est en règle générale de cinq jours, ce qui permet aux civilistes d'acquérir des bases importantes en vue de leurs affectations. Les établissements d'affectation en profitent à double titre : d'une part, l'initiation des civilistes à leurs tâches leur prend moins de temps et, d'autre part, ils bénéficient davantage des affectations. Malgré l'augmentation, le rapport coût/utilité reste très bon : les jours de formation ne constituent que 2,7 pourcent des jours de service accomplis.

Le nombre de jours de cours suivis par les civilistes au centre de formation en vue de leurs affectations a augmenté dans les mêmes proportions. Les civilistes ont suivi 46 480 jours de formation, pendant lesquels ils ont acquis des outils en vue de leurs affectations.

La liste des cours à suivre est définie dans le cahier des charges de chaque affectation. Les civilistes qui apportent soins et assistance à des personnes suivent obligatoirement le nouveau cours de base « Communication et accompagnement ». En 2016, 209 cours de ce type ont eu lieu, soit près d'un tiers des 609 cours donnés pendant l'année. Selon le domaine d'activité, ce cours est suivi par des cours d'approfondissement spécifiques aux affectations. Le programme contient un nouveau cours : « Entretien des alpages ». Il y a aussi des cours séparés pour l'encadrement des enfants et des adolescents. La grande majorité des cours de formation sont proposés dans les trois langues nationales. Ils se déroulent dans le nouveau Centre de formation ZIVI, au lac Noir, dans le canton de Fribourg.

Jours de formation

Année	0	10 000	20 000	30 000	40 000	50 000
> 2011*	12 450					
> 2012	20 625					
> 2013	25 240					
> 2014	30 489					
> 2015	33 322					
> 2016	46 480					

* à partir de juillet (ouverture du Centre de formation ZIVI)

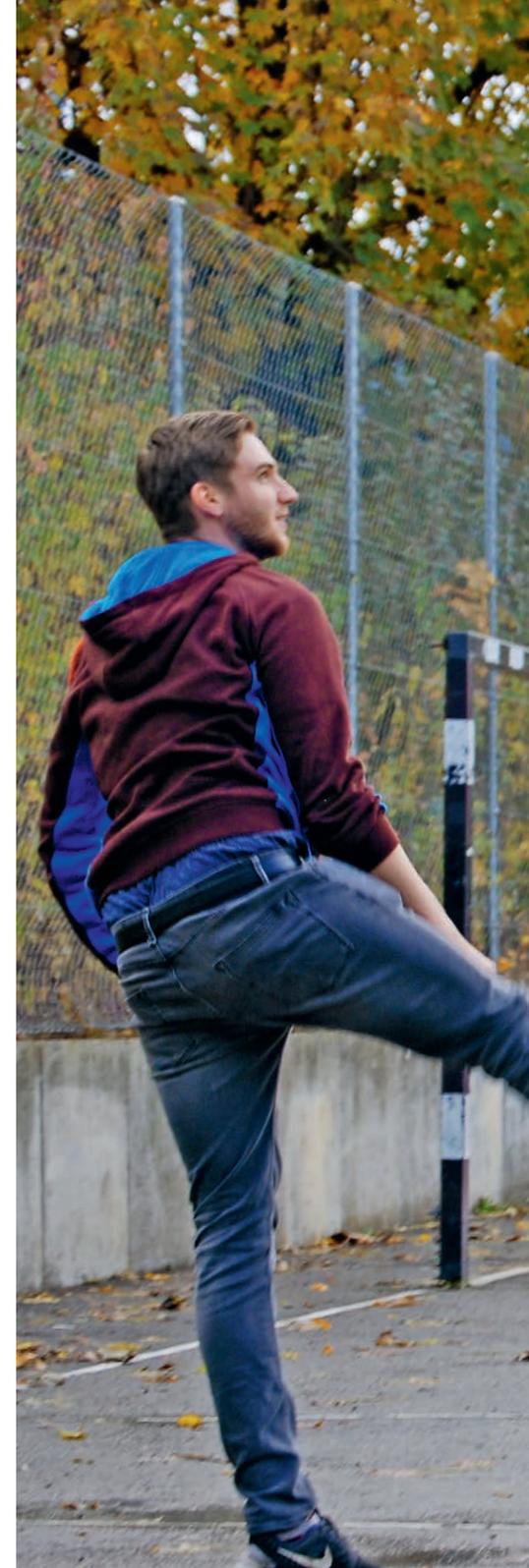
Un plus pour les établissements d'affectation : les civilistes acquièrent un savoir-faire considérable grâce à une augmentation du nombre des jours de formation de presque 40% par rapport à l'année précédente.

Civilistes formés en 2016

Cours	Nombre de civilistes
> Communication et accompagnement	4 215
> Soins 1 et 2	440
> Assistance aux personnes ayant un handicap 1 et 2	1 211
> Assistance aux personnes âgées 1 et 2	1 121
> Encadrement des enfants 1 et 2	950
> Encadrement des adolescents 1 et 2	693
> Protection de l'environnement et de la nature	666
> Entretien des alpages	28
> Maniement de la tronçonneuse (2 jours)	328
> Sécurité lors d'affectations à l'étranger (2 jours)	90

* Ce cours en anglais prépare les civilistes aux affectations à l'étranger.

En 2016, l'organe d'exécution a mis en œuvre son nouveau concept de formation. Au total 9742 civilistes ont suivi les cours restructurés pour se préparer à une affectation.



Organe d'exécution du service civil ZIV
www.zivi.admin.ch



Les photos prises par Thomas Brückner (à l'exception de celle qui figure en page 11),
montrent des civilistes en affectation auprès du cercle scolaire Tenniken-Eptingen-
Diegten et les participants à la table ronde sur le thème de l'asile.